UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

dépasser les frontières

Instituts thématiques **Inserm**

Institut national de la santé et de la recherche médicale

2010 - 015 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES,

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié

relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009

portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5

dans sa séance du 12au 14 mai 2009;

vu la décision n°2002-018

créant l'unité de recherche U 567 ;

vu la décision n°2006-153

prorogeant l'unité de recherche U 567 et prolongeant le mandat de Monsieur Axel KAHN jusqu'au 31 décembre 2009 ;

vu la décision n°2008-132

nommant Monsieur Olivier COURAUD directeur par intérim de l'unité de recherche U 567 ;

vu la décision n°2008-153

nommant Monsieur Georges BISMUTH directeur adjoint par intérim de l'unité de recherche U 567 ;

vu la décision n°2008-189

nommant Monsieur Olivier COURAUD directeur de l'unité de recherche U 567 jusqu'au 31 décembre 2009 ;

vu la décision n°2008-190

nommant Monsieur Georges BISMUTH directeur adjoint de l'unité de recherche U 567 jusqu'au 31 décembre 2009 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : L'Unité de recherche U 567 intitulée : « Institut Cochin » est supprimée à compter du 31 décembre 2009.

Art. 2 : Les personnels en activité dans l'unité de recherche U 567 sont maintenus en fonction et leur affectation fera l'objet d'une décision ultérieure.

Fait à Paris, le 8 décembre 2009

Le Président de l'Université Paris-Descartes

Le Directeur général du C.N.R.S.

Le Président- directeur général de l'Inserm